

Récapitulatif des Budgets et Comptes de la Ville de Diekirch de 1988 à 2013

Le présent tableau représente une transcription exacte des montants figurant aux documents financiers de la Ville de Diekirch approuvés par le Conseil communal.

Glossaire

Exercice		Période couverte par un Budget / Compte (1er janvier au 31 décembre)
Chapitre ordinaire	O	Ensemble de recettes et dépenses régulièrement récurrentes en rapport avec la gestion et le fonctionnement courants de la commune
Chapitre extra-ordinaire	EO	Ensemble de recettes et dépenses en capital occasionnelles en rapport la réalisation de projets communaux
Budget prévisionnel	BP	Ensemble de prévisions de recettes et dépenses à effectuer au cours de l'exercice pour lequel il est établi
Budget rectifié	BR	Actualisation des prévisions budgétaires et estimation avant terme du résultat probable de l'exercice en cours
Compte	CO	Ensemble de recettes et dépenses réellement effectuées au cours de l'exercice révolu
Recettes ordinaires	RO	Recettes régulièrement récurrentes en rapport avec la gestion et le fonctionnement courants de la commune
Dépenses ordinaires	DO	Dépenses régulièrement récurrentes en rapport avec la gestion et le fonctionnement courants de la commune
Résultat ordinaire	RO+DO	Bilan des recettes et dépenses régulièrement récurrentes en rapport avec la gestion et le fonctionnement courants de la commune
Recettes extra-ordinaires	REO	Recettes en capital occasionnelles en rapport avec la réalisation de projets communaux
Dépenses extra-ordinaires	DEO	Dépenses en capital occasionnelles en rapport avec la réalisation de projets communaux
Résultat extra-ordinaire	REO+DEO	Bilan des recettes et dépenses en capital occasionnelles en rapport la réalisation de projets communaux
Report	R	Résultat définitif de l'exercice précédent à reporter sur l'exercice actuel
Résultat propre à l'exercice	(RO+DO)+(REO+DEO)	Bilan des recettes et dépenses des chapitres ordinaire et extra-ordinaire de l'exercice actuel
Résultat définitif de l'exercice	(RO+DO)+(REO+DEO)+R	Bilan des recettes et dépenses des chapitres ordinaire et extra-ordinaire augmentées ou diminuées du report de l'exercice précédent

Etapes du budget

Etablissement d'un projet de budget	réalisé par le collège échevinal (CBE) et proposé au vote du conseil communal (CC) puis soumis au ministère de l'intérieur (MI)
Vote du budget	voté par le conseil communal (CC)
Approbation du budget	apuré et approuvé par le ministère de l'intérieur (MI)
Adaptations du budget en cours d'exercice	proposées par le collège échevinal (CBE), votées par le conseil communal, approuvées par le ministère de l'intérieur (CBE→CC→MI)
Budget rectifié	proposé par le collège échevinal (CBE), voté par le conseil communal, approuvé par le ministère de l'intérieur (CBE→CC→MI)
Compte	proposé par le collège échevinal (CBE), voté par le conseil communal, approuvé par le ministère de l'intérieur (CBE→CC→MI)

de la compétence de

Pour l'exercice 2012, les montants figurant en italique aux colonnes "Compte" renseignent les montants fournis par le Budget rectifié 2012 et sont donc approximatifs et non définitifs.

